



CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

PRÉAMBULE

Le Secours Catholique
a reçu de l'Église la mission de témoigner
de l'amour de Dieu envers tous.

Le Secours Catholique, au nom de l'Évangile,
affirme sa confiance en l'humanité
et cherche à développer une plus grande justice et une plus grande fraternité.

Le Secours Catholique
sait que toute personne, même la plus écrasée,
a en elle les capacités de se relever.

Le Secours Catholique
s'associe avec les personnes rencontrées,
quelles que soient leurs origines.

L'engagement que prend le bénévole
de consacrer du temps aux actions du Secours Catholique
créé, pour lui, certaines obligations vis à vis du Secours Catholique
comme il en crée pour le Secours Catholique vis à vis du bénévole.

Document approuvé par le Conseil d'Administration du 04/07/2002

"Le Secours Catholique a pour objet d'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires."

Extrait de l'article 1 des statuts du Secours Catholique



SECOURS CATHOLIQUE

Le bénévole est une personne qui s'engage de son plein gré, de manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté.

*En accueillant le bénévole,
le Secours Catholique s'engage :*

Sur sa mission

C'est-à-dire :

- À lui proposer une mission conforme à ses goûts et à ses compétences et correspondant aux besoins du Secours Catholique
- À le considérer comme un collaborateur à part entière, responsable de sa mission au sein de l'équipe
- À faire le point avec lui sur son engagement et ses actions
- À lui proposer, si besoin est, une lettre de mission ou un mandat en fonction de la responsabilité confiée

Sur son information, son intégration

C'est-à-dire :

- À l'informer des activités et de l'organisation du Secours Catholique
- À lui faciliter l'accès aux sources d'information sur le Secours Catholique et son action
- À l'aider à s'épanouir et à s'intégrer dans l'action au sein de son équipe
- À le couvrir par une assurance adéquate dans le cadre des activités du Secours Catholique

Sur sa formation

C'est-à-dire :

- À lui proposer des formations qui permettent une meilleure compréhension de l'association et de sa mission, et une meilleure compétence dans l'action

*En rejoignant le Secours Catholique,
le bénévole s'engage :*

Dans sa mission

C'est-à-dire :

- À adhérer aux valeurs et à la mission du Secours Catholique
- À partager la conviction du Secours Catholique : l'accueil, l'écoute, le dialogue et l'accompagnement des personnes en difficulté leur permettent de se relever et de révéler leurs capacités, leurs richesses
- À être responsable de l'action qui lui est confiée en l'assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité
- À effectuer une période de découverte de l'ordre de trois mois à l'issue de laquelle un point sera fait afin de confirmer ou modifier son engagement et déterminer sa durée

Dans son intégration

C'est-à-dire :

- À faire le point avec son responsable sur son engagement et ses actions
- À être solidaire de son équipe en participant pleinement à la vie du groupe dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés
- À être porteur de l'image du Secours Catholique dans le cadre de sa mission et à témoigner de son action

Dans sa formation

C'est-à-dire :

- À participer aux formations qui permettent une meilleure compréhension de l'association et de sa mission, et une meilleure compétence dans l'action